



# FEDERATION MALAGASY DE FOOTBALL

Affiliée à la FIFA – CAF – COSAFA

## Avis d'Appel d'Offres (AAO)

**Date : 03 juillet 2024**

**Référence : FMF-ANTANANARIVO**

**AO No : 004 - FMF24**

En raison de contraintes techniques indépendantes de la FEDERATION MALAGASY DE FOOTBALL (FMF) (Maître d'Ouvrage), l'appel d'offres actuel concernant la réalisation des **"TRAVAUX DE REHABILITATION ET DE RENOVATION DU CENTRE TECHNIQUE NATIONAL DE FOOTBALL A CARION ANTANANARIVO"** est réinitialisé.

1. La FMF sollicite des Offres sous pli fermé de la part de Soumissionnaires éligibles pour exécuter ces travaux « TOUS CORPS D'ETAT ».
2. Les Soumissionnaires éligibles et intéressés peuvent obtenir des informations auprès de *la FMF ; Madame Pétula RAKOTOARISOA, sp@fmf-madagascar.com*, et prendre connaissance des documents d'Appel d'Offres à l'adresse : 29, Rue de Russie Isoraka – Antananarivo, **de 09h à 12h et 14h à 16h**.
3. Les Soumissionnaires intéressés peuvent obtenir les Documents d'Appel d'Offres complets en formulant une demande écrite à l'adresse mentionnée ci-dessus contre un paiement non remboursable de quatre cent cinquante mille Ariary (450 000 Ar).
4. Une visite obligatoire sur site sera programmée pour **le 12 juillet 2024 à 9h30**, au Centre Technique National Carion. Les candidats souhaitant y participer doivent assumer les frais de déplacement. Un certificat de visite sera délivré sur place.
5. Les Instructions aux Soumissionnaires et les Cahiers des Clauses Administratives et Générales sont ceux des *Documents Type de Passation de Marchés global et forfaitaire*.
6. Les Offres devront être soumises à l'adresse ci-dessus au plus tard le **29 juillet 2024 avant 12h00 (midi)**. Les Offres doivent comprendre « *une garantie de l'Offre* » ou « *une Déclaration de garantie de l'Offre* », d'une valeur de *Quarante-cinq millions (45 000 000,00) Ariary*.
7. Les principales exigences en matière de qualifications de soumissionnaires sont :
  - Disposer d'une dizaine d'années d'expérience avérée d'entrepreneur de marchés de construction au moins.
  - Avoir participé en tant qu'entrepreneur principal dans un marché de construction d'un montant minimum de deux milliards (2 000 000 000ar) d'Ariary.
  - Ne pas avoir d'antécédent de non-exécution de marchés au cours des 5 dernières années.
  - Disposer ou avoir accès à des avoirs liquides ou des actifs non grevés.
  - Avoir un chiffre d'affaires d'au moins 3 milliards d'Ariary sur les trois dernières années.
  - Consortium, GME sont acceptés sous conditions de bien préciser de manière explicite et sans équivoques tous les membres ; les ressources ; le chef de file.

----- XXX -----